

Rapport d'Activité 2024



Rédaction : Yves Lambert-Delettre, directeur
avec Audrey CÔTE et Marie-Laure LEJEAU, cheffes de service

SOS FEMMES ACCUEIL – Résid. Vosges – 2, rue Saint-John Perse – BP 70095 – 52100 SAINT-DIZIER

Tél. : 03.25.06.50.70 – Fax : 03.25.06.86.35 – E-mail : direction@sosfemmes.com

Organisme d'Intérêt Général habilité à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu

SIRET 32280319800025 – APE 8790B

Sommaire

1. Evénements majeurs, évolutions prévisibles et perspectives	4
2. Organigramme en date du 6 mars 2025	8
3. La formation continue du personnel	9
4. L'activité de l'Accueil de jour et du CHRS	10
4.1 Traitement de l'ensemble des demandes	10
4.2 Activité de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence	10
4.3 Demandes ayant donné lieu à une admission en hébergement	22
4.4 Orientations sur la plate-forme inclusion	25
4.5 Un point rapide sur la santé	28
4.6 SOS Femmes Accueil centre maternel départemental	29
5. Les Maisons Relais Colbert et Jason	30

NB : ce rapport ne contient que les éléments variables de l'activité, les autres données relatives au fonctionnement étant disponibles dans le projet d'établissement et le livret d'accueil. Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'association, ici : <http://www.sosfemmes.com/sosfa/ra.htm>

1. Evénements majeurs, évolutions prévisibles et perspectives

Accueil de jour pour femmes victimes de violences

EVENEMENTS MAJEURS

Il s'agit d'une mission financée depuis 2012 par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité puis, à partir de 2021, par le ministère de la Justice également.

► L'activité s'est révélée en nette augmentation quant à l'ensemble du département qui est le territoire : file active +49,75 %, EVVI¹ +13,64 %, gestion des dispositifs de protection² +38,10 %, consultations psychologiques +47,92 %.

► Rappel des étapes principales :

- 2015 : gestion du dispositif Téléphone Grave Danger (TGD) pour l'ensemble du département. En 2025, le département dispose de 30 appareils (+5 par rapport à 2024), ce qui représente un fort taux de couverture relativement à la démographie.

- 2020 : à la suite du Grenelle sur les violences faites aux femmes, un local a été mis à disposition par convention par et à l'hôpital de Saint-Dizier et embauche d'une juriste portant les moyens humains à 2 ETP. Par ailleurs, le Droit des Femmes a doté l'AJFVV de moyens supplémentaires permettant dans certaines conditions le transport par taxis de femmes victimes de violences et l'ARS a permis le développement d'un réseau de psychologues susceptibles de proposer rapidement des consultations sur tout le territoire (réseau de 20 psychologues désormais).

- 2021, l'activité s'est encore étendue grâce à la mise à disposition d'un bureau et d'une salle d'attente, refaits à neuf et équipés, par et au sein de la clinique Elsan à Chaumont, en cœur de ville, qui a permis la mise en place de permanences trois jours par semaine. Signature d'une convention avec le Parquet pour la gestion du BAR.

- 2022 : recrutement d'une seconde juriste, les permanences à Chaumont passent à cinq jours semaine. Signature d'une convention avec le Parquet et l'ADAJ : l'AJFVV réalise toutes les évaluations victimes de violences conjugales pour le Parquet au nord du département sur tout le département dès lors que la situation pourrait engager un dispositif de protection (TGD ou BAR) : en 2023 et 2024, l'ADAJ se trouvant en graves difficultés, l'AJFVV réalisera 100 % des évaluations. Ces difficultés expliquent sans doute l'importance de l'activité.

- 2023 : la permanence se déplace de la clinique Elsan à l'hôpital de Chaumont dans un bureau mis à disposition et équipé par l'association. A l'entrée de l'hôpital, l'emplacement est idéal.

PERSPECTIVES

► Compte tenu de l'activité extrêmement dense avec le Parquet en 2020, un financement du ministère de la Justice avait été sollicité pour 2021 avec le soutien fort du Parquet : il a été obtenu et a été renforcé en 2022. La création en 2021 de douze places d'hébergement spécifiquement dédiées aux femmes victimes de violence a permis le recrutement d'une seconde juriste afin d'améliorer encore la couverture des besoins du territoire.

► La situation à l'identique en 2023 et 2024 devrait persister sans difficultés en 2025.

1 Evaluation des victimes de violences intrafamiliales.

2 Téléphone grave danger (TGD), bracelet anti-rapprochement (BAR)

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

(NB : nous ne distinguons pas places d'insertion et places d'urgence sous DGF)

EVENEMENTS MAJEURS

► Concernant le personnel :

- la cheffe de service recrutée en 2016, absente sur une durée supérieure à 6 mois, a été licenciée en mai afin de pouvoir pourvoir à son remplacement définitif. Une salariée, assistante sociale sur l'AJFVV et le CHRS a été promue.

► L'établissement s'est vu doté en fin d'année de 10 places d'hébergement d'urgence spécifiquement dédiées aux femmes victimes de violence supplémentaires en vue de la mise en place d'un dispositif d'accueil à Chaumont. Ce projet n'a toujours pas abouti au 31 décembre 2024, il est en cours. Dans l'attente, les places ont été ouvertes à Saint-Dizier sur demande de la DDETSPP, rendant difficile leur ouverture à terme sur Chaumont, le personnel se déplaçant moins facilement que des lits, des tables et des chaises.

► Les discussions avec le conseil départemental ont conduit à la délivrance d'une autorisation au 1^{er} janvier en tant que centre maternel départemental avec un quasi doublement de la participation financière de la collectivité.

PERSPECTIVES

► Concernant le personnel :

- la salariée ayant obtenu le diplôme d'éducatrice de jeunes enfants en 2024, propice à un travail accru auprès des enfants accueillis, a quitté l'association, licenciée pour longue absence et nécessité de remplacement. Elle a été remplacée par une éducatrice spécialisée déjà en poste qui a entrepris d'obtenir le diplôme d'éducatrice de jeunes enfants.

- parallèlement, une auxiliaire de puériculture a été recrutée afin d'étoffer ce nouveau parentalité-enfants.

► Concernant le budget de façon générale :

- l'instruction budgétaire 2023 abandonne définitivement l'application des tarifs plafonds liés aux GHAM qui avait été suspendue temporairement en raison de la crise sanitaire. Cependant, ce principe n'affectait pas notre CHRS.

- la loi Elan prévoit la conclusion d'un CPOM pour tous les CHRS avant le 1^{er} janvier 2023, échéance qui a été repoussée au 1^{er} janvier 2024. La DDETSPP a fait connaître dès 2018 sa volonté de travailler au plus vite un CPOM avec l'association. Cependant, l'année 2022 s'est achevée sans qu'aucuns travaux n'aient commencé. Ce travail était programmé en 2023 mais il a été repoussé d'abord à 2024 puis à 2025 ... cependant que l'établissement avait fourni tous les éléments permettant le diagnostic dès septembre 2023.

- en septembre a eu lieu l'évaluation externe obligatoire. Les résultats, publiés sur le site web de l'association, sont très satisfaisants et ont été salués par la DDETSPP (Emmanuelle RENAUD, directrice adjointe).

Hébergement d'Urgence en Diffus (HUD)

EVENEMENTS MAJEURS	PERSPECTIVES
A la demande de la DDCSPP, l'association a accepté en 2017 sous condition de subvention d'héberger en diffus, c'est-à-dire dans des logements extérieurs aux sites actuels (CHRS, Maisons Relais) mais à proximité immédiate du CHRS, des familles déboutées du droit d'asile (c'est-à-dire après rejet par la CNDA³ de leur recours du refus de l'OFPRA⁴ et délivrance d'une OQTF⁵). En effet, placées dans cette situation, les personnes accueillies en CADA⁶ doivent quitter l'établissement sous 30 jours. Le dispositif d'hébergement d'urgence ainsi mis en place évite que les enfants et leurs parents se retrouvent à la rue. Trois logements ont ainsi été ouverts et équipés pour accueillir 12 personnes et une travailleuse sociale a été recrutée à temps partiel spécifiquement pour la mission. Les prestations d'accompagnement sont minimales : ces familles étant supposées quitter le territoire national, il s'agit seulement de les abriter pour l'essentiel. Elles sont nourries avec les denrées fournies par la Banque Alimentaire et utilisent la laverie du CHRS. En 2018, la mission est passée de 12 places et 3 logements à 27 places et 6 logements, la salariée a vu son contrat porté à temps plein. Son poste est partiellement mutualisé avec l'équipe socio-éducative du CHRS collectif qui prend le relais pendant ses absences. En 2020, le taux d'occupation a été insatisfaisant : la crise sanitaire ayant ralenti les phénomènes migratoires, peu de familles, sinon aucune, sortaient de CADA : aussi, décision a été prise d'accueillir des familles en difficultés « tout venant », mesure qui a parfaitement porté ses fruits en 2021-2022 et offre autant à l'association qu'au dispositif d'hébergement du territoire des moyens supplémentaires répondant à un besoin réel. La priorité reste toutefois celle du public d'origine.	En 2025, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.

3 Cour nationale du droit d'asile.

4 Office français de protection des réfugiés et apatrides.

5 Centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

6 Obligation de quitter le territoire français.

Maison Relais Colbert & Jason

EVENEMENTS MAJEURS / COLBERT L'établissement qui fonctionne depuis février 2009 n'a pas connu d'événements majeurs d'un point de vue financier sinon que le montant des redevances impayées a continué à baisser pour atteindre un seuil très acceptable. Le taux d'occupation est satisfaisant (voir rapport complet). Chaque départ génère un délai technique d'abord dû aux remises en état des logements plus ou moins importantes, donc plus ou moins longues, et aux décisions d'admission prises par la commission SIAO qui se réunit 11 fois par an.	PERSPECTIVES / COLBERT En 2023, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions. Le forfait attribué par l'Etat au fonctionnement a été relevé passant de 18 à 19,50 € par jour et par résident. NOTA BENE : les moyens humains et certains moyens logistiques (véhicules, ...) sont mutualisés avec la Maison Relais Jason.
EVENEMENTS MAJEURS / JASON L'établissement a ouvert en février 2012. Il a connu des difficultés de démarrage en 2012 et 2013 et a peiné à se remplir en 2014 et 2015 de la même manière. Le taux d'occupation n'a jamais atteint 100 % sur ces périodes. En contrepartie, l'association avait été prudente sur la gestion des ressources humaines. Les années 2016 et surtout 2017 ont permis de remplir l'établissement de façon très correcte. En 2023 comme les années précédentes, le taux d'occupation est très satisfaisant.	PERSPECTIVES / JASON Des travaux importants de réhabilitation thermique visant à améliorer les performances énergétiques ont été entrepris par l'OPH fin 2020 et se poursuivi en 2021 et 2022. Ils conduisent à des modifications importantes dans la plupart des logements avec des nuisances importantes pour les occupants mais avec un résultat satisfaisant au final. Le forfait attribué par l'Etat au fonctionnement a été relevé passant de 18 à 19,50 € par jour et par résident. En 2024, l'établissement a obtenu une autorisation d'extension de 5 logements. Le projet devrait concrètement aboutir en 2025, des travaux étant en cours sur les 5 logements retenus. Ces moyens supplémentaires permettront de recruter une aide-soignante qui secondera l'infirmière à 0,4 ETP sur les maisons relais eu égard à l'importance des problèmes de santé à prendre en charge sur les deux établissements. NOTA BENE : les moyens humains et certains moyens logistiques (véhicules, ...) sont mutualisés avec la Maison Relais Colbert.

2. Organigramme de l'association

NB : il n'est pas fait mention des temps de travail

		ACCUEIL DE JOUR FEMMES VICTIMES	CHRS	MAISONS RELAIS COLBERT & JASON
DIRECTION		Yves LAMBERT-DELETTRE	Yves LAMBERT-DELETTRE	Yves LAMBERT-DELETTRE
CHEFFES DE SERVICE		Audrey CÔTE	Audrey CÔTE	Marie-Laure LEJEAU
POLE JURIDIQUE	Juristes	Marie HAUENSTEIN		
		Charlotte VARET		
POLE SOCIO-EDUCATIF	Accompagnement social	Muriel ARNOULD	Marine FRONT Léa FRONT Anaïs AUDINOT Morgane BENOÎT	
	Puériculture & parentalité		Amandine LEROUX Aurore LISSY	
	Accompagnement à la vie quotidienne		Tiffany CLÉMENT Hélène COLLOT	Nathalie GONOT Nora SLIMANE Johnny ECHARD
	Animation			Delphie ANDRADE MARQUES
POLE SANTE	Infirmier·ère·s		Carine FLEUTIAUX Alexandra BATALIE	Carine FLEUTIAUX Magali SAGET Yann THÉVENIN
	Aide-soignante			Charlène CALLOUD
	Psychologues	20 praticiens libéraux sur tout le département	Francine MAMBANA MASSOUNGA	Francine MAMBANA MASSOUNGA
POLE NUIT	Surveillantes de nuit		Diénaba DIAWARA Nadeige MONVOISIN	
	[remplaçante]		Safia ROUABAH	
POLE LOGISTIQUE	Secrétaire	Victor VATHELET	Victor VATHELET	
	Comptable	Hélène LAUZET	Hélène LAUZET	Khalid BIGHIAL
	Agent de service		Nancy RUOTTE	Nancy RUOTTE
	Entretien technique		Gary YOESELE	Johnny ECHARD

06/03/2025

3. La formation continue du personnel

Les formations suivantes ont pu être organisées en 2024 :

Formation	Nombre de personnes bénéficiaires	Nombre de journées
Habilitation électrique	10	2
Laïcité et valeurs de la République	12	2
Anglais certification Cloé	1	8
Troubles psychiatriques et travail	1	0,5
Lutter contre l'exploitation par le travail	1	2
Les pratiques juridictionnelles / violences faites aux femmes	2	0,5
Les violences intrafamiliales (droit, niveau I)	2	1
Les violences intrafamiliales (droit, niveau II)	2	0,5
Impact des violences conjugales sur les enfants	5	1
Cybercriminalité et mineurs	2	2
Soutenir les personnes en situation de précarité alimentaire	5	1
Maîtriser Octime	1	0,5
Management en intervention sociale	1	3
Accompagner l'enfant adolescent dans sa santé sexuelle	2	3
Prévention des conduites addictives	5	2
La réduction des risques chez les usagers de drogues illicites	2	1
Sensibilisation à la méthode IPS	8	0,5
L'accueil des animaux dans les CHRS	2	0,5
Précarité et santé mentale	4	0,5
Diagnostic : bipolarité	1	0,5
Troubles psychiatriques et médicament	1	0,5
Educateur·trice de jeunes enfants	1	7
VAE CESF	2	1
Dirigeant de l'économie médico-sociale	1	3
Responsable des ressources humaines	1	7

soit l'équivalent de **121 journées de formation** (57 en 2023, 100 en 2022).

Note bene : une salariée a obtenu son diplôme de CESF, une autre a commencé une formation « Dirigeant de l'économie médico-sociale » qui s'achèvera en décembre 2026.

4. L'activité de l'Accueil de jour et du CHRS

4.1. Traitement de l'ensemble des demandes

En 2024, hors l'activité liée à Internet désormais résiduelle, ce sont **711 personnes majeures** qui se sont adressées à l'équipe du CHRS et de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence au sein du couple.

4.2. Activité de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence

L'année 2013 a vu l'ouverture d'un Accueil de jour pour femmes victimes au sein du couple qui est venu compléter l'offre déjà proposée par l'équipe du CHRS auparavant. Les moyens des structures ont été mutualisés pour offrir une réponse la plus large possible de 8H30 à 20H30 tous les jours, avec un accueil téléphonique de 20H30 à 3H00.

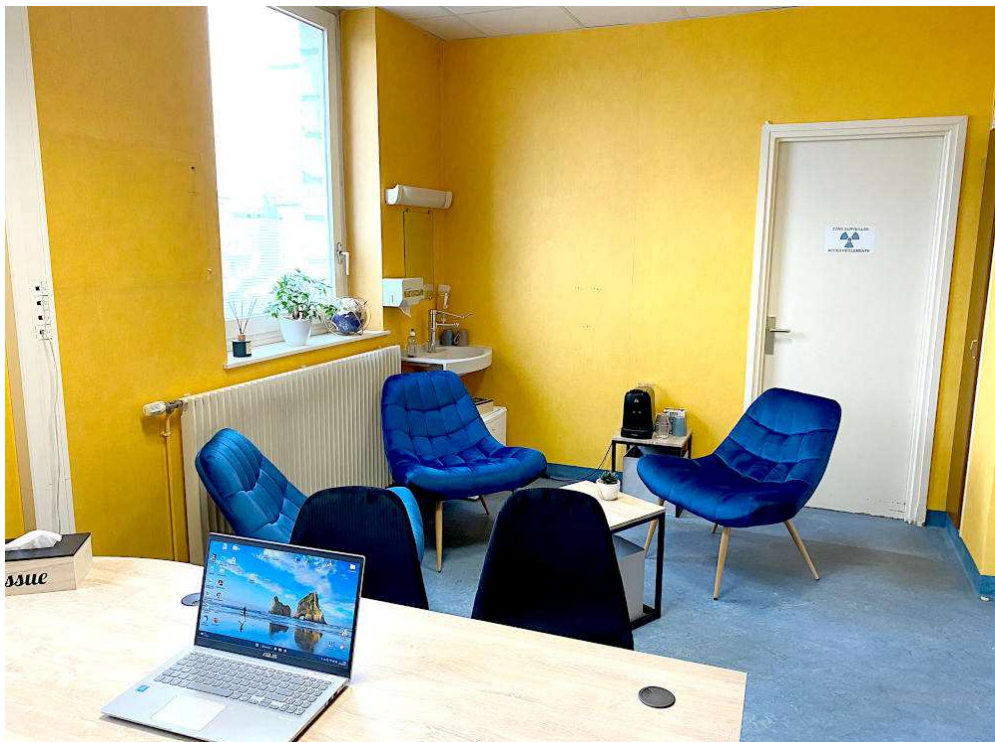
Lieu(x) de réalisation :

- un espace spécifiquement dédié est prévu au sein de l'immeuble abritant le siège de l'association et le CHRS qu'il gère à Saint-Dizier, agglomération phare située sur l'arrondissement le plus important du département d'un point de vue démographique : cette disposition particulière permet un accueil physique et téléphonique 19 heures sur 24, y compris en cas d'absence des salariées dédiées à l'accueil de jour. Il permet en outre d'utiliser le cas échéant les moyens d'accueil et de garde des enfants du CHRS.



Bureau d'entretien à Saint-Dizier

- une permanence s'est par ailleurs tenue cinq jours par semaine dans des locaux mis à disposition par l'hôpital de Chaumont depuis janvier 2023, du lundi au vendredi.



Bureau d'entretien à Chaumont

- d'autres lieux sont mobilisables en tant que de besoin : un bureau est mis à disposition au sein même de l'hôpital de Saint-Dizier ; des entretiens ont lieu en gendarmerie ; une permanence se tient à la Maison de la Justice et du Droit à Saint-Dizier un mercredi sur deux en fonction des demandes ; etc.
- environ 75 à 80 % des rencontres et entretiens ont lieu au domicile même des personnes.

Description du projet

Horaires d'ouverture au public :

- pour prises de rendez-vous, cinq jours sur sept, aux heures de bureau mais avec possibilité de prises de rendez-vous sur d'autres créneaux horaires pour faciliter l'accès aux services des personnes salariées.
- un accueil téléphonique est garanti 7 jours sur 7 de 8h30 à 3h00 ...

Prestations :

Les services rendus sont les suivants :

- un accueil inconditionnel, anonyme, confidentiel et gratuit, sans préalable ni critère d'admission
- une rencontre au lieu du choix de la personne : dans nos locaux, au sein de l'hôpital de Chaumont, au sein de la Maison France Services de Bologne, dans le bureau mis à disposition par l'hôpital de St-Dizier, à la MJD de Saint-Dizier, sur les différents lieux de permanence, mais aussi à domicile, dans un café ou en lieu neutre à convenir
- une écoute bienveillante et empathique, privilégiant les méthodes d'entretien de type rogérien et, donc, favorisant l'expression et l'échange
- une première information relative aux droits et aux dispositifs de recours existants mais aussi un suivi individualisé s'inscrivant dans le temps et une aide dans les démarches administratives avec accompagnement physique le cas échéant

- des informations juridiques expertes et un accompagnement dans les démarches idoines
- une orientation vers les acteurs et services spécialisés en matière de soutien et d'accompagnement psychologique (ADAJ), social, sanitaire et professionnel – l'association disposant déjà en interne de certains de ces services (plus-value de la proximité immédiate) et pouvant prendre en charge depuis 2020 des consultations psychologiques (crédits Droits des Femmes et ARS gérés à part, analytiquement) ayant constitué un réseau de 20 psychologues sur 22 sites⁷ différents couvrant la plus grande partie du département
- la mise à disposition d'un taxi : l'association SOS Femmes Accueil dispose depuis 2020 d'un fonds spécifique (crédits Droits des Femmes gérés à part, analytiquement) permettant le transport par taxi de FVV ne disposant pas de moyens de déplacement et aux revenus faibles (par référence à la grille donnant le bénéfice de l'aide juridictionnelle), domiciliées en milieu rural ou isolées dans un quartier urbain, afin de déplacement pour un hébergement d'urgence, une mise à l'abri, un examen médico-légal, une consultation psychologique, un rendez-vous avec un avocat, une audience au tribunal, une remise de téléphone grave danger (TGD) ou bracelet anti-rapprochement (BAR)
- en cas de nécessité, une mise à l'abri immédiate facilitée par l'adossement du projet à une association gérant dans les mêmes lieux un CHRS spécialisé.

Description des locaux où cet accueil de jour est réalisé :

Au sein de l'immeuble Vosges, qui abrite le siège de l'association et le CHRS, trois bureaux sont dédiés à l'accueil de jour, dont un affecté aux entretiens. Un autre bureau est mis à disposition au sein de l'hôpital de Chaumont, ainsi que d'autres lieux de permanence (au sein de l'hôpital de Saint-Dizier, à la Maison de Services au Public de Bologne, etc.)

Equipements spécifiques :

Deux numéros de GSM dédiés :

- ▶ 07 68 65 44 54 (appels et SMS) : juriste
- ▶ 07 67 11 54 90 (appels et SMS) : intervenante sociale

Les équipements du CHRS utiles à l'action sont mis à disposition en tant que de besoin : accès gratuit à l'Internet sur poste individuel cinq après-midi par semaine, laverie, garde d'enfants afin de permettre des entretiens sereins, parc automobile afin de permettre notamment l'accompagnement physique nécessaire (par ex., accompagnement au commissariat de police, auprès d'un médecin, ...) ou tout déplacement utile, etc.

Le service dispose de deux véhicules mais le parc automobile de l'association est mobilisable en cas de besoin (mutualisation).

Description des moyens humains affectés

- Nombre, fonction et qualification des personnes qui travaillaient sur cette action en 2024 :

- une assistante sociale, titulaire d'une licence de sciences sociales, cheffe de service ;
- deux éducatrices spécialisées à mi-temps, ayant toutes deux reçu une formation spécifique à l'accueil des victimes de violence conjugale, sont dédiées spécifiquement à l'action ;
- deux juristes ;
- un temps d'infirmière en tant que de besoin ;

⁷ Situation en février 2024.

- en cas d'absence et/ou de besoins complémentaires, le relais est pris par le personnel socio-éducatif et/ou soignant du CHRS qui est formé à l'accompagnement des femmes victimes de violences au sein du couple.
- l'équipe est supervisée par la direction, très impliquée dans le suivi de cette action.



Affiche

- Nom et qualification du cadre responsable de l'accueil de jour : Yves LAMBERT-DELETTRE, directeur, master de sciences sociales.

Description des liens avec les partenaires locaux concernés

Le partenariat avec l'ADAJ (réseau France Victimes), la police, la gendarmerie et les hôpitaux a été renforcé, avec des contacts réguliers. Le partenariat régulier existant avec le CMPP quant à la prise en charge des enfants et des conséquences sur les enfants des violences subies par les femmes au sein du couple est utilisé.

L'ensemble des partenaires habituels des différentes activités de l'association (mission locale, centre social, circonscription d'action sociale, CCAS, etc.) est régulièrement informé du projet afin que ceux-ci servent de relais d'information auprès du public cible.



NOTA BENE : l'association est porteuse des dispositifs « Téléphone Grave Danger » et « Bracelet Anti-Rapprochement », chargée de l'évaluation des situations, de la remise de l'appareil après décision d'affectation du parquet, et du suivi des bénéficiaires.

En outre, depuis qu'elle salarie des juristes, elle réalise des EVVI (évaluation des victimes de violences intrafamiliales) pour laquelle elle est sollicitée par le Parquet. Une convention avec ce dernier a formalisé cette coopération le 22 novembre 2022.

Enfin, l'association est agréée par le ministère de la Justice.

Association
agréée par le



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'activité 2024 en chiffres en deux pages :

- 596 personnes victimes de violences ont été accueillies (398 en 2023, 404 en 2022) :
 - 21 hommes (10 en 2023, 2 en 2022)
 - 575 femmes

ce qui représente une hausse de 49,75 % de la file active ...

Parmi ces 596 personnes, 391 étaient inconnues de l'association et 72 ont dû être mises à l'abri (CHRS SOS Femmes Accueil), accompagnées de 66 enfants.

Ces accueils ont généré pour l'AJFVV (hors hébergement) 1.868 entretiens et 2.468 actions de suivi.

Tranche d'âge < 18 ans*	0,34 %	2
Tranche d'âge 18 - 24 ans	11,58 %	69
Tranche d'âge 25 - 59 ans	80,70 %	482
Tranche d'âge 60 ans +	5,36 %	32
Tranche d'âge inconnue	2,01 %	12

Adultes ayant un ou des enfants	78,69 %
Adultes sans enfant	21,31 %

Activité spécifique avec la **Justice** (2024 / 2023) :

[conforme au tableau de suivi transmis hebdomadairement au Parquet et à Mme la JAP]

		2024	2023	Evolution	
Evaluations	EVVI ⁸ sur réquisition du Parquet	210	169	+41	+19,52 %
	EVVI sur demande du JAP ⁹	11	5	+6	+54,55 %
	Evaluations TGD ¹⁰	49	57	-8	-16,33 %
	Evaluations BAR ¹¹	2	5	-3	-150,00 %
	S/TOTAL	272	236	+36	+13,24 %
	Carences, refus d'EVVI	8	8	-	+0,00 %
	TOTAL EVVI réellement réalisées	264	228	+36	+13,64 %
	Soit, taux de réalisation effective	97,06 %	96,61 %		

TGD / BAR	Nouvelles attributions TGD dans l'année N	44	30	+14	+31,82 %
	TGD attribués antérieurement et gérés en N	38	17	+21	+55,26 %
	Nouvelles attributions BAR dans l'année N	2	5	-3	-150,00 %
	BAR attribués antérieurement et gérés en N	0	0	0	+0,00 %
	TOTAL TGD+BAR	84	52	+32	+38,10 %

Bons de **transport pour femmes victimes de violence** en milieu rural et sans moyens personnels

	2024	COÛT 2024	2023	COÛT 2023
Nombre de transports réalisés :	33	9 217 €	30	7 574 €
Attribution TGD	0		-	
Audience tribunal	5		5	
Audition gendarmerie	1		-	
Rendez-vous avocat	1		2	
Expertise médico-légale ou psy	7		4	
Consultation psychologique	18		11	
Mise en sécurité	1		3	
Transports annulés	4		5	
Transports refusés	1		-	
Commanditaires :				
CIDFF	-		-	
ADAJ France Victime 52	-		-	
Le Mars France Victime 51	1		-	
115	1		-	
C'Sam Chaumont	-		1	
Intervenants sociaux police	-		-	
Intervenants sociaux gendarmerie	3		6	
Police	2		-	
Gendarmerie	1		-	
AJFVV	25		23	

⁸ Le français utilise dans les textes officiels l'acronyme des termes anglais *E*valuation of *V*ictims. Il s'agit d'une évaluation personnalisée des victimes.

⁹ JAP : juge d'application des peines. Il s'agit notamment d'évaluer la situation de couples enfreignant l'interdiction de contact à laquelle a été condamné un auteur de violences conjugales ou demandant la levée de cette interdiction.

¹⁰ Téléphone Grave Danger.

¹¹ Bracelet Anti-Rapprochement.

Bons de consultations psychologiques pour femmes victimes de violence en milieu rural et/ou sans moyens personnels de déplacement

En 2023 et 2024, le réseau a été renforcé de quatre praticiens, soit 22 psychologues sur 23 sites couvrant ainsi tout le département, au plus près des victimes.

	2024	2023	Evolution	
Nombre de bons délivrés	1 396	648	+748	+115,43 %
Engagement financier théorique*	69 800 €	32 400 €	+37 400 €	+115,43 %
Engagement financier redressé**	47 137 €	26 742 €	+20 395 €	+76,27 %
Nombre de consultations réalisées***	397	265	+127	+47,92 %
Nombre de bénéficiaires****	118	101	+17	+16,83 %
<i>dont enfants</i>	25	<i>nr</i>		
Nombre moyen de consultations réalisées / personne	3,36	2,62	+0,70	+26,72 %
Coût financier réel pour l'année N	20 552 €	13 857 €	+6 650 €	+47,99 %
Coût moyen de la consultation	51,76 €	50,51 €	+1,80 €	+3,56 %

* Principe : tout bon délivré risque d'être présenté et provoquer une dépense. Ce nombre inclut bien entendu des bons délivrés en n-1 et utilisés en n.

** Principe : tout bon délivré engage une dépense possible. Il est donc nécessaire de provisionner la trésorerie permettant de couvrir, ce qu'au reste notre commissaire aux comptes réclame. Cependant, nous savons qu'un certain nombre de bons ne seront jamais servis et nous en avons limité la validité à six mois : aussi, l'engagement financier redressé élimine tous les bons de plus de six mois qui n'ont pas donné lieu à une première consultation.

*** Le tarif des consultations varie désormais de 50 à 65 €. L'engagement financier est calculé sur la base de 50 € la consultation.

**** Personnes ayant bénéficié d'au moins une consultation.



Dispositif de transport FVV

Protocole

Au titre de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violences (FVV), l'association SOS Femmes Accueil dispose d'un fonds permettant le transport par taxi de FVV ne disposant pas de moyens de déplacement et aux revenus faibles (par référence à la grille donnant le bénéfice de l'aide juridictionnelle), domiciliées en milieu rural ou isolées dans un quartier urbain, afin de déplacement pour un hébergement d'urgence, une mise à l'abri, un examen médico-légal, une consultation psychologique, un rendez-vous avec un avocat, une audience au tribunal, une remise de téléphone grave danger (TGD).

Les transports en commun seront cependant privilégiés chaque fois que cela est possible et cohérent avec les nécessités de la situation.

Convention a été passée avec un syndicat de taxis haut-marnais gérant une flotte de 96 véhicules couvrant l'ensemble du territoire.

Le dispositif est ouvert aux organismes intervenant auprès de FVV, en particulier l'ADAJ, le CIDFF et le SIAO 52 qui gère aussi le 115.

Procédure en semaine :

- le demandeur de la structure référente remplit la fiche jointe au présent protocole et l'adresse à accueil.jour@sosfemmes.com
- le niveau de ressources à prendre en compte est celui du barème de l'aide juridictionnelle (AJ) : si la FVV l'a déjà obtenue, joindre une copie
- si le demandeur sollicite un aller et retour, il doit renseigner et adresser une fiche par trajet
- un accord sera signifié rapidement si la fiche est correctement renseignée
- l'AJFVV réserve le taxi pour le trajet demandé à la date et heure demandées via la plateforme web du syndicat de taxis
- toute annulation doit être signalée au plus vite

Procédure le week-end (pour le 115 et le CHRS SOS Femmes Accueil) :

- la décision est prise par le cadre d'astreinte alerté par téléphone via le n° habituel du standard (03 25 06 50 70)
- la fiche est transmise a posteriori, le lundi matin

A noter :

Le dispositif restera actif dans la limite des fonds disponibles. Leur épuisement éventuel sera signifié aux structures utilisatrices.

Dispositif de transport FVV

Fiche de demande

Structure référente de la victime : ☐ ADAJ ☐ CIDFF ☐ SIAO 52 / 115
☐ Autre (préciser) :
☐ SOS Femmes Accueil

Personne victime

(tous les items doivent obligatoirement être renseignés)

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse (précise) :

Téléphone :

Date de naissance :

Nombre d'enfants à charge :

Véhicule personnel : ☐ non ☐ oui

AJ totale : ☐ non ☐ oui

Si non, nature des revenus :

Montant :

Contexte

Types de violences :

Motifs de la demande de prise en charge du trajet :

☐ hébergement d'urgence, mise à l'abri

☐ examen médico-légal ☐ consultation psychologique

☐ rendez-vous avec un avocat ☐ audience au tribunal ☐ remise de TGD

Demande de transport ☐ du domicile ☐ autre lieu (préciser) :

à (lieu de destination, adresse précise) :

Date et heure du transport demandé :

☐ Aller ☐ Retour

Enfants présents lors du trajet : ☐ non ☐ oui : combien ? âges :

Démarches effectuées ou diligences en cours (et commentaires éventuels) :

NOM et prénom du demandeur dans la structure référente :

Date de la demande :

Signature :

Fiche à transmettre à accueil.jour@sosfemmes.com

Date réception de la demande :

Date décision :

Pour décision SOS Femmes Accueil : Nom & Prénom :

Accord : ☐ non ☐ oui

Signature :

Version 2020_10 v3

Dispositif de prise en charge psychologique pour FVV

Bon de consultation (à remettre au praticien)

(valable 6 mois après la date d'émission pour la 1^{ère} consultation)

Personne victime

(tous les items doivent obligatoirement être renseignés)

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse (précise) :

Téléphone :

Date de naissance :

Nombre d'enfants à charge :

Véhicule personnel : ☐ non ☐ oui

AJ totale : ☐ non ☐ oui

Si non, nature des revenus :

Montant :

NOM et prénom du / de la salarié / e AJFVV ayant renseigné le bon :

Date :

Signature :

AFVJJ : fiche à transmettre à accueil.jour@sosfemmes.com

Psychologues : les factures sont à adresser à facturation@sosfemmes.com

* Pour rappel, Cf. protocole, un bon est valable pour 5 consultations (ou 10 si le ou la patiente paie la moitié).
D'éventuelles consultations suivantes réclament un nouveau bon.

Actions de prévention de la récidive de violences au sein du couple auprès d'auteurs condamnés pour ces faits et incarcérés en maison d'arrêt ou suivis en milieu ouvert par le SPIP

Ce travail fait l'objet de comptes-rendus à part, détaillés donc assez longs. Les demander si vous les souhaitez.

Ces actions étaient co-financées Justice / Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance jusqu'en 2023. En 2024, contre toute attente et malgré les assurances orales, le FIPD a rejeté la demande de subvention. Nous ignorons si ces actions pourront être reconduites à l'avenir.

4.3. Demandes ayant donné lieu à une **admission en hébergement**

Légende : HI : hébergement d'insertion (femmes et enfants seulement)
 HU : hébergement d'urgence (femmes et enfants seulement)
 HUFVV : hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences [FVV] (femmes et enfants seulement)
 HUD : hébergement d'urgence en diffus (femmes ou couples avec enfants)

Personnes accueillies en 2024 (hébergements)

Nombre total de foyers	115
Nombre total de personnes	220
<i>dont 18-26 ans</i>	21
<i>dont femmes seules (sans enfants)</i>	58
Nombre total d'enfants	105
<i>Dont -3 ans</i>	33
Nombre moyen d'enfants par foyer	0,91

			Données nationales*	
			2021	
Nombre total de Foyers VV	72	Soit 63% des foyers accueillis	14%	
FVV + enfants accompagnants	138	Soit 63% des personnes accueillies		

Nombre de personnes FR.	102	Soit 46% des personnes accueillies		
Nombre de foyers de nationalité FR.	65	Soit 57% des foyers accueillis		
Nombre de personnes NON U.E.	113	Soit 51% des personnes accueillies	55%	
<i>dont nombre de situations irrégulières au 31/12</i>	27	<i>Soit 12% des personnes accueillies</i>		
<i>dont nombre de récépissés de titres de séjour au 31/12</i>	9	<i>soit 4% des personnes accueillies</i>		
Nombre de foyers NON U.E.	48	Soit 41% des personnes accueillies		

Nombre de personnes sans aucun revenu	61	Soit 28% des personnes accueillies
--	-----------	---

* 200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021, Premiers résultats de l'enquête ES-DS, Les dossiers de la DREES, octobre 2023

Nombre de présents et sortants

	HI	HUFVV	HUD	TOTAL
Présents au 31/12/24	27	18	19	64
Sorties sur 2024	87	49	20	156
TOTAL	114	67	39	220

Nombre de nuitées des présents et sortants (depuis l'arrivée)

	HI	HUFVV	HUD	TOTAL
Présents au 31/12/24	10 925	1 834	17 621	30 380
Sorties sur 2024	11 545	5 553	2 578	19 676
TOTAL	22 470	7 387	20 199	50 056

Nombre de nuitées par dispositif

	HI	HUFVV	HUD	TOTAL
Nombre de places financées	40	12+10*	27	67
Nombre de nuitées financées	14 640	6 222	9 882	30 744
Nuitées année en cours (01/01/2024 - 31/12/2024)	12 769	4 334	9 009	26 112
Soit taux d'occupation :	87,22%	69,66%	91,17%	84,93%
Nuitées totales au 31/12/2024 depuis le début du séjour	22 470	7 387	20 199	50 056

Données nationales**	
2021	
90%	

* Ouverture de 10 places au milieu de l'année (01/07/24)

** 200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021, Premiers résultats de l'enquête ES-DS, Les dossiers de la DREES, octobre 2023

Moyenne de la durée de séjour depuis l'arrivée (en jours)

						Données nationales*	
Dispositif	HI	HUFVV	HUD	Tous dispositifs confondus	Tous sans HUD	2021	
Moyenne des durées de séjour totale	197	110	518	228	165		
Moyenne des durées de séjour des présents au 31/12/24	405	102	927	475	284	6 840	
Moyenne des durées de séjour des sortants	133	113	129	126	126		

* 200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021, Premiers résultats de l'enquête ES-DS, Les dossiers de la DREES, octobre 2023

Motifs de sortie par dispositif

Motif de sortie	Total 2024 HI	Total 2024 HUFVV	Total 2024 HUD	TOTAL		Données nationales**	
						2020	2019
Inconnu	0	0	0	0	0%		
Ré-orientation	12	8	8	28	18%		
Hospitalisation	1	0	0	1	1%		
Personnes logées par un tiers (dont retour à domicile)	34	21	0	55	35%		
Sorties vers un logement en propre	36	19	12	67	43%	40,10%	45,80%
Exclusion	4	1	0	5	3%		
	87	49	20	156			

Nombre de foyers	46	26	4	76
------------------	----	----	---	----

** Budget de la nation, rapports annuels de performances 2020, programme 177, hébergement, parcours vers le logement et l'insertion des personnes vulnérables, p. 13

Distribution des personnes par type d'activité et par dispositif

	HI	HUFVV	HUD	TOTAL	%	Données nationales*	
						2021	2021
Enfant en bas âge	11	3	1	15	8%		
Enfant scolarisé	18	17	3	38	21%		
Enfant non scolarisé	2	0	16	18	10%		
En formation	0	1	0	1	1%		
Sans emploi	46	26	0	72	39%		
En recherche d'emploi	5	4	12	21	11%		
Emploi - CDD	4	2	1	7	4%		28%
Emploi - CDI	2	1	1	4	2%	8%	
Emploi - Intérim	0	0	1	1	1%		
Emploi - Saisonnier	0	0	0	0	0%		
Emploi - Milieu protégé	0	1	0	1	1%		
Invalidité	0	1	0	1	1%		
Retraité	5	0	0	5	3%		
TOTAL	93	56	35	184	100%		

* 200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021, Premiers résultats de l'enquête ES-DS, Les dossiers de la DREES, octobre 2023

Situation des femmes seules (non accompagnées d'enfants)

Aucun revenu	10	17%	50%
Situation irrégulière vis-à-vis du séjour	1	2%	
Sous mesure de protection judiciaire	12	21%	
AAH	14	24%	
<i>Dont invalidité</i>	7	12%	
Retraîtée	5	9%	
Sortie d'emploi	1	2%	
Travail	8	14%	50%
Formation	0	0%	
Autres, dont RSA	20	34%	
Total de femmes seules	58		

4.5. Orientations (anonymisées) sur la **plate-forme inclusion**

Civilité	Date de naissance candidat	structure employeur	Type	Dispositif	Prescripteur	Date candidature	Statut de la candidature	début embauche	fin d'embauche	Motifs refus
MME	02/05/1999	ARIT Saint-Dizier	ACI	Employé(e) Polyvalent(e)	SOS FA	20/12/2024	Nouvelle candidature			
MME	13/01/1983	ARIT Saint-Dizier	ACI	Employé(e) Polyvalent(e)	SOS FA	04/12/2024	Nouvelle candidature			
MME	26/06/1961	ARIT Saint-Dizier	ACI	ELAN	SOS FA	04/12/2024	Nouvelle candidature			
MME	07/01/2006	ARIT Saint-Dizier	ACI	ELAN	SOS FA	04/12/2024	Nouvelle candidature			
MME	06/10/1979	ARIT Saint-Dizier	ACI	ELAN	SOS FA	29/11/2024	Nouvelle candidature			
MME	02/05/1999	Tremplin 52 Saint-Dizier	ACI	ELAN Banque Alimentaire	SOS FA	20/11/2024	Candidature déclinée			Candidat non intéressé
MME	07/01/2006	ARIT Saint-Dizier	ACI	Employé(e) Polyvalent(e)	SOS FA	08/10/2024	Nouvelle candidature			
MME	02/05/1999	Tremplin 52 saint-dizier	AI	Entretien en collectivité	SOS FA	25/09/2024	Nouvelle candidature			
MME	02/05/1999	ARIT Saint-Dizier	ACI	ELAN	SOS FA	25/09/2024	Nouvelle candidature			
MME	15/02/1995	ARIT Saint-Dizier	ACI	Employé(e) Polyvalent(e)	SOS FA	16/09/2024	Embauché ailleurs			
MME	08/02/1990	ARIT Saint-Dizier	ACI	ELAN	SOS FA	13/09/2024	Candidature déclinée			Un des freins à l'emploi du candidat est incompatible avec le poste proposé
MME		ARIT Saint-Dizier	ACI	Employé(e) Polyvalent(e)	SOS FA	13/09/2024	Candidature déclinée			Un des freins à l'emploi du candidat est incompatible avec le poste proposé

MME	18/02/1992	ARIT Saint-Dizier	ACI	ELAN	SOS FA	13/09/2024	Candidature déclinée				Un des freins à l'emploi du candidat est incompatible avec le poste proposé
M	04/04/1985	AVM Saint-Dizier	ACI	Manutentionnaire	SOS FA	22/07/2024	Nouvelle candidature				
MME	06/05/2005	ARIT Saint-Dizier	ACI	ELAN	SOS FA	22/07/2024	Candidature déclinée				Candidat ne s'étant pas présenté à l'entretien
MME	07/07/2000	ARIT Saint-Dizier	ACI	Employé(e) Polyvalent(e)	SOS FA	12/07/2024	Candidature acceptée	08/08/2024	07/12/2024		
MME	27/12/1962	ARIT Saint-Dizier	ACI	Employé(e) Polyvalent(e)	SOS FA	11/07/2024	Candidature acceptée	07/08/2024	06/12/2024		
MME	18/03/1955	ARIT Saint-Dizier	ACI	Employé(e) Polyvalent(e)	SOS FA	11/07/2024	Candidature acceptée	07/08/2024	06/12/2024		
MME	18/02/1992	ARIT Saint-Dizier	ACI	Employé(e) Polyvalent(e)	SOS FA	11/07/2024	Candidature déclinée				Un des freins à l'emploi du candidat est incompatible avec le poste proposé
MME	08/02/1990	ARIT Saint-Dizier	ACI	Employé(e) Polyvalent(e)	SOS FA	10/07/2024	Candidature déclinée				Un des freins à l'emploi du candidat est incompatible avec le poste proposé
MME	26/05/1994	ARIT Saint-Dizier	ACI	Employé(e) Polyvalent(e)	SOS FA	10/07/2024	Candidature acceptée	06/08/2024	05/12/2024		
MME	10/11/1980	ARIT Saint-Dizier	ACI	Employé(e) Polyvalent(e)	SOS FA	08/07/2024	Candidature acceptée	05/08/2024	04/12/2024		
MME	09/04/1993	Tremplin 52 saint-dizier	AI	Entretien en collectivité	SOS FA	14/06/2024	Candidature déclinée				Candidat non joignable
MME	09/04/1993	ARIT Saint-Dizier	ACI	Employé(e) Polyvalent(e)	SOS FA	14/06/2024	Candidature déclinée				Un des freins à l'emploi du candidat est incompatible avec le poste proposé
MME	10/11/1980	Tremplin 52 Saint-Dizier	ACI	ELAN OPH	SOS FA	06/06/2024	Embauché ailleurs				
MME	26/05/1994	Tremplin 52 saint-dizier	AI	Manutentionnaire	SOS FA	03/06/2024	Candidature acceptée	13/06/2024			

MME	26/05/1994	AVM Saint-Dizier	ACI	manutentionnaire	SOS FA	03/06/2024	Embauché ailleurs			
M	04/04/1985	Tremplin 52 saint-dizier	AI	RIPEUR Manutentionnaire	SOS FA	03/06/2024	Candidature déclinée			Un des freins à l'emploi du candidat est incompatible avec le poste proposé
MME	03/03/1988	ARIT Saint-Dizier	ACI	ELAN	SOS FA	22/05/2024	Candidature acceptée	02/07/2024	01/11/2024	
MME	29/01/1990	Tremplin 52 Saint-Dizier	ACI	ELAN Banque Alimentaire	SOS FA	22/05/2024	Candidature déclinée			Autre
MME	07/07/2000	Tremplin 52 Saint-Dizier	ACI	ELAN Banque Alimentaire	SOS FA	17/05/2024	Embauché ailleurs			
MME	08/02/1990	Tremplin 52 saint-dizier	AI	Entretien en collectivité	SOS FA	06/05/2024	Candidature acceptée	18/06/2024		

Orientations PI via partenaires

MME		ARIT Saint-Dizier	ACI	ELAN	Mission locale	2024	Candidature acceptée	05/08/2024	04/12/2024	fin contrat manque d'implication
MME		ARIT Saint-Dizier	ACI	Employé(e) Polyvalent(e)	France Travail	04/06/2024	Candidature acceptée	01/07/2024		contrat en cours
Mme		ARIT Saint-Dizier	ACI	ELAN	France Travail	déc-24	Candidature déclinée			

4.5. Un point sur la **santé**

Depuis 1997, une infirmière intervient sur l'association, son temps de travail ayant évolué au fil des besoins, d'abord à quart temps, puis à mi-temps et enfin à temps plein, avec une répartition 60 % CHRS / 40 % Maisons relais.

Fin 2023, l'association a pu se doter grâce au soutien de l'ARS de moyens mobiles de téléconsultation pour faire face au grave problème de la démographie médicale.

Nous avons dû faire face les 6 premiers mois de l'année à une absence d'infirmière faisant suite au départ de la précédente suivant la mutation de son mari hors département et à d'énormes difficultés de recrutement.

Le 29 juillet Carine FLEUTIAUX a rejoint l'association et, en cinq mois, ce sont 80 téléconsultations qui ont été réalisées, soit plus d'une consultation par jour travaillé, ce qui est énorme et témoigne des besoins de la population. (Rappelons que le protocole ne s'applique qu'à la médecine générale et aux adultes – les enfants ne peuvent être pris en charge.)

4.6. SOS Femmes Accueil **centre maternel départemental**

Le conseil départemental de la Haute-Marne agréé l'association en tant que Centre maternel départemental pour six places. Ses moyens sont ceux du CHRS.

Nombre de nuitées Centre maternel départemental	
	CMD
Nombre de places financées	6
Nombre de nuitées financées	2 190
Nuitées année en cours (01/01/2024 - 31/12/2024)	3 802
Soit taux d'occupation :	173,61%
Nuitées totales au 31/12/2024 depuis le début du séjour	5 728



5. Les Maisons Relais

(Rédaction : Marie-Laure LEJEAU)

1. Les Maisons Relais Colbert et Jason

Une maison relais (la réglementation parle désormais de *Pensions de Famille*) est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, *dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire* (référence : circulaire DGAS/SDA no 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais).

Les maisons relais (pensions de famille) s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

L'établissement ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Le public accueilli est mixte : hommes ou femmes seuls, répondant aux critères. La commission SIAO propose sur dossier l'orientation en maison relais. Chaque personne sollicitant un logement est reçue individuellement par deux membres de l'équipe afin d'affiner la demande et de vérifier que la personne répond bien aux caractéristiques réglementaires.

- **Les demandes d'admissions :**

En 2024, nous avons enregistré 8 demandes d'admission contre 13 en 2023, tous les dossiers ont été étudiés en commission SIAO.

Instructeurs :

CCAS	0
Relais 52	5
UDAF	0
Circonscription d'Action Sociale St-Dizier	0
CHHM	0
SOS FA	3
APAJH	0
ADASMS	0
Bois l'Abbesse	0
Autres	0
TOTAL	8

Sur ces 8 demandes :

Accord	4
Accord pour logement PMR	0
Accord conditionné à une mesure de protection	1
Essai sur les temps d'activité	0
Refus des Maisons Relais	0
Refus de la commission SIAO	0
Abandon de la demande par la personne	3

- **Les mesures de protection :**

Au 31 décembre 2024 :

	COLBERT	JASON
Tutelle	5	0
Curatelle renforcée	10	16
Curatelle simple	0	0
MAJ	0	1
MASP	0	0
Sauvegarde de justice	0	0
Sans mesure	10	3
TOTAL	25	20
UDAF	4	8
APAJH	7	4
CHHM	1	1
Mandataire privé	3	3

- **Pension de famille « Maison Relais Colbert » :**

Les mouvements en 2024 :

2 personnes ont quitté l'établissement :

- 1 femme a été orientée en EHPAD
- 1 homme a été orienté en EHPAD
-

2 personnes ont intégré la structure :

- 2 hommes

Le **taux d'occupation** aura été de **98,96%** (9055 nuitées)

I. Sexe et âge des personnes présentes pendant tout ou partie de l'année :

	TOTAL au 31/12/2024	% (pour 25 résidants)	Moyenne d'âge (pour 25 résidants)
Hommes	20	74.1	54.7
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	0	0	-
De 35 à 50 ans	8	29.6	-
+ de 50 ans	12	44.4	-
Femmes	7	25.9	53.04
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	2	7.4	-
De 35 à 50 ans	0	0	-
+ de 50 ans	5	18.5	-
TOTAL	27	100	54.3
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	2	7.4	-
De 35 à 50 ans	8	29.6	-
+ de 50 ans	17	63	-

II. Types de revenus :

	TOTAL au 31/12/2024	% (pour 25 résidents)
RSA	6	24
AAH	11	44
ASS	3	12
Indemnités journalières	0	0
Salaire	2	8
Retraite	4	16
Invalidité	0	0
Veuvage	0	0
Prestations familiales autres	0	0
Sans ressources	0	0
Autres	0	0
TOTAL	24	100

Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résident !

III. Parcours résidentiel :

	TOTAL au 31/12/2024	% (pour 25 résidents)
<i>Logement autonome</i>	<i>4</i>	<i>18</i>
locataire	3	12
sous-locataire	0	0
propriétaire	1	4
<i>Structure collective</i>	<i>18</i>	<i>72</i>
CHRS	16	24
Institutions Carcérales	2	8
hôtel	0	0

autre	0	0
Hébergement Tiers	3	16
famille		
amis	1	4
autre	0	0
SDF	2	12
Habitat mobile	0	0
CHHM - CHS	2	8
TOTAL		

Autre structure collective : foyer ADOMA, foyer de l'enfance, Maison Relais.

Parfois plusieurs types de logement pour un seul résident !

- **Pension de famille « Maison Relais Jason » :**

Les mouvements en 2024 :

2 personnes ont quitté la structure

- 1 homme a été orienté en EHPAD
- 1 homme a été incarcéré

1 personne a intégré la structure :

- 1 femme
- 1 homme

Le **taux d'occupation** aura été de **99,25%** (7265 nuitées)

I. Sexe et âge des personnes présentes sur tout ou partie de l'année :

	TOTAL au 31/12/2024	% (pour 20 résidents)	Moyenne d'âge (pour 20 résidents)
Hommes	15	75	54.3
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	0	0	-
De 36 à 50ans	3	15	-
+ de 50 ans	13	65	-

Femmes	5	25	46.6
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	1	5	
De 36 à 50 ans	3	15	-
+ de 50 ans	1	5	-
TOTAL	20	100	56.7
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	1	5	-
De 36 à 50 ans	6	30	-
+ de 50 ans	14	70	-

II. Types de revenus :

	TOTAL au 31/12/20	% (pour 20 résidents)
RSA	3	15
AAH	13	65
ASS	1	5
Indemnités journalières	0	0
Salaire	1	5
Retraite	2	10
Invalidité	0	0
Veuvage	1	5
Prestations familiales autres	1	5
Sans ressources	0	0
Autres	0	0
TOTAL	22	

Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résidents !

III. Parcours résidentiel :

	TOTAL au 31/12/24	% (pour 20 résidents)
<i>Logement autonome</i>	<i>3</i>	<i>15</i>
locataire	3	15
sous-locataire	0	0
propriétaire	0	0
<i>Structure collective</i>	<i>7</i>	<i>35</i>
CHRS	7	35
Institutions Carcérales	2	10
hôtel	0	0
autre	0	0
<i>Hébergement Tiers</i>	<i>2</i>	<i>10</i>
famille	0	0
amis	1	5
autre	0	0
<i>SDF</i>	<i>4</i>	<i>20</i>
<i>Habitat mobile</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>CHHM - CHS</i>	<i>4</i>	<i>20</i>
TOTAL	20	

Autres structure collective : foyer ADOMA, foyer de l'enfance, Maison Relais

Parfois plusieurs types de logement pour un seul résident !

- Partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents :

	COLBERT	JASON
CCAS	0	0
Relais 52	1	0
UDAF	4	7
CAS	0	2
CHHM	0	1
APAJH	6	4
Mandataire libérale	3	3
SOS FA	0	0
SAVS-SAMSAH BA	2	3
SAVS ADASMS	0	0
TOTAL	16	20

Parfois, plusieurs partenaires pour un seul résident !

Autres partenaires et types de partenariat :

- Infirmières en psychiatrie : 2 infirmiers interviennent 3 heures par semaine dans les Maisons Relais COLBERT et JASON
- CCAS – liste des locataires donnée et mise à jour régulièrement ; après signature d'une convention, mise à disposition de la buanderie de la Maison Relais Colbert aux locataires du CCAS en présence de l'équipe ;
- Tremplin 52 : intervention pour la remise en état des logements qui le nécessitent avant un relogement.
- OPH : référents de proximité lors de nuisances dues aux locataires OPH
- SPIP : travail en partenariat pour accompagner au mieux la résidente face à la justice.
- Centre équestre de SAINT DIZIER: convention de partenariat dans le cadre de l'activité de médiation animale.
- SAVS/SAMSAH : partenariat pour la mise en place d'activités et d'animations

2. L'accompagnement mis en place aux Maisons Relais Colbert et Jason

- L'équipe de professionnels :

L'équipe pluridisciplinaire est composée de six professionnels intervenant sur les deux sites, à temps égal.

Une cheffe de service : Outre ses missions de coordination au sein de l'équipe, sa mission principale est d'accompagner et guider les résidents dans leurs démarches administratives et sociales. Elle est l'interlocutrice principale des partenaires qui interviennent auprès des résidents. Des synthèses des situations partagées avec les différents services partenaires sont organisées au moins, une fois par an. Elle se charge également de la gestion locative des résidences.

Une animatrice : Sa mission principale est de proposer, organiser et animer diverses activités. Certaines animations sont programmées à l'avance permettant ainsi de travailler avec les usagers les notions de prise de rendez-vous, d'anticipation et d'organisation. D'autres activités spontanées sont également proposées, souvent par les résidents eux mêmes. Elles permettent de répondre aux souhaits immédiats des personnes et les aider à être acteurs de la vie de la Maison Relais. Les animations organisées sur le territoire sont privilégiées afin de favoriser l'inclusion sociale des résidents.

Deux Travailleuses Sociales à la Vie Quotidienne : Leurs principales missions sont les interventions d'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne. Cela comprend la guidance pour l'entretien du logement et du linge, la préparation des repas, la notion d'équilibre alimentaire, la conservation des denrées périssables, la rédaction d'une liste d'achats à prévoir, la gestion des stocks....

Un moniteur d'atelier : Sa mission principale est l'entretien et l'embellissement des espaces collectifs, des logements et du parc automobile. Il encourage les résidents à participer à ces interventions afin de développer les connaissances et les compétences des résidents et mettre en avant leurs talents.

Un agent d'entretien : Sa mission principale est l'entretien ménager des espaces collectifs des deux sites et les bureaux. Elle se charge également de véhiculer les résidents lors du Taxi Courses organisé tous les jeudis après-midi.

Une infirmière : Sa mission principale est d'accompagner les résidents vers une démarche de soins et de prévention. Elle propose puis coordonne la prise en charge médicale des résidents qui ne peuvent la gérer seul. Elle accompagne les personnes lors des rendez-vous et reformule les informations transmises par les praticiens. L'infirmière veille au respect du consentement éclairé des résidents. Concernant la prévention, elle s'appuie sur les campagnes nationales pour sensibiliser les résidents aux dépistages de pathologies, aux campagnes de vaccinations, aux gestes de secours, etc.

- Médiation animale :

Le projet autour de la médiation animale a été poursuivi tout au long de l'année. Il a à nouveau rencontré un vif succès auprès des résidents.

Les séances d'équithérapie animées par le centre équestre de Saint-Dizier se sont poursuivies tout au long de l'année et la participation des résidents a été régulière.

Un séjour de 3 jours et 2 nuits, dans un gîte/ferme pédagogique dans l'Argonne, a permis à certains résidents de découvrir un autre mode de vie, à proximité des animaux.

- La lutte contre les nuisibles :

En 2023, certains logements occupés par les résidents ont été infestés de nuisibles : cafards et punaises de lit. Les conséquences engendrées par la présence de ces insectes ont été importantes pour les habitants : risques d'intoxications alimentaires et de problèmes respiratoires en présence de cafards et risques de piqûres en présence de punaises de lit.

Il a ainsi été décidé que les Maisons Relais Colbert et Jason se doteraient de matériel permettant un traitement phytosanitaire des logements et la formation des professionnels à la lutte intégrée adaptée à l'éradication ces nuisibles.

Les traitements curatifs de lutte intégrée, complétés par les traitements phytosanitaires et les traitements préventifs opérés dans les appartements, ont permis de stopper le développement des colonies de nuisibles et la contamination des logements sains.

En 2024, 7 logements sur les 45 ont nécessité l'application du protocole de lutte intégrée, suite à la présence de nuisibles.

La rapidité d'intervention a permis de limiter le développement des colonies.

- **La semaine des Pensions de Famille :**

Dans le cadre de la Semaine Nationale des Pensions de Famille de cette année, les Maisons Relais Colbert et Jason ont souhaité organiser diverses animations afin de répondre aux objectifs définis par cet événement national qui vise à améliorer l'image et la notoriété du dispositif, notamment auprès des élus et des riverains, en incluant la participation des personnes logées en pension de famille. L'édition 2024 s'est tenue du 27 au 31 mai 2024, contrairement aux années précédentes où elle se déroulait en octobre. Ce changement de date, a permis d'organiser des animations en extérieur.

Lors de cette semaine, les Maisons Relais Colbert et Jason ont organisé des événements :

1) Le café des habitants : Cette rencontre est portée par le centre socio culturel du quartier du Vert Bois depuis environ 2 ans. Elle se déroule chaque mois dans un bâtiment différent et permet aux habitants du quartier de se rencontrer, d'échanger et ainsi créer des liens de proximité.

Au cours de la semaine des Pensions de Famille, le café des habitants a été organisé dans le parc de la Maison Relais Jason, il s'est poursuivi autour d'un « barbecue à l'espagnole ». Les résidents ont rencontré et échangé avec les locataires des bâtiments voisins et ont partagé quelques activités.

2) Barbecue entre les Maisons Relais et le CHRS de l'association SOS Femmes Accueil : Un barbecue a été organisé au sein de la Maison Relais Jason. L'ensemble des personnes accueillies au sein du CHRS SOS Femmes Accueil était convié (adultes et enfants). Des animations ont été organisées, permettant ainsi des échanges entre l'ensemble des personnes relevant des différents dispositifs.

- Quelques chiffres supplémentaires ...

Activités: En moyenne, 11 activités ont été proposées et organisées par mois, avec une participation de 5,5 résidents par animation.

Accompagnements à la santé : En moyenne, 17 accompagnements à la santé ont été assurés par les professionnels des Maisons Relais par mois (plusieurs accompagnements dans le mois pour le même résident quelques fois), soit plus de 200 accompagnements vers le soin au cours de l'année.

Entretiens et embellissements :

Interventions de réparation dans les logements : 55

Entretiens et embellissements des espaces verts : 22

Nombre de résidents participants à ces interventions : 79

C'est tout pour cette fois ...

A l'année prochaine !